



## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

➤ **Réforme des règles de publicité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022**

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021, publiée au Journal Officiel, supprime le compte-rendu des séances du Conseil Municipal.

Il est remplacé par la création d'une liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal, conformément à l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales.

-----  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Numéro de la délibération	Libellé	Vote
2024-024	Avenue du Stade - Liaison cyclable la Trémelière - Fonds de concours versé par la commune de Le Rheu à Rennes Métropole	Unanimité
2024-025	Rénovation énergétique de l'école de Moigné - Approbation du projet et sollicitation d'une subvention auprès de l'État et de Rennes Métropole	Unanimité
2024-026	Rénovation énergétique du Club House de Beuffru - Approbation du projet et sollicitation d'une subvention auprès de l'État et de Rennes Métropole	Unanimité
2024-027	Mise en place d'un règlement budgétaire et financier	Unanimité
2024-028	Budget annexe « ZAC des Acquêts » - Approbation du Budget Primitif 2024	Unanimité
2024-029	Budget principal - Affectation du résultat 2023	Unanimité
2024-030	Budget principal de la commune - Approbation du Budget Primitif 2024	22 Voix « Pour » 7 Voix « Contre »
2024-031	Fiscalité directe locale - Vote des taux d'imposition pour l'année 2024	Unanimité
2024-032	Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)	Unanimité
2024-033	Détermination des ratios promus/promouvables pour les avancements de grade 2024	Unanimité

<b>2024-034</b>	Subventions aux associations pour 2024	<b>Unanimité</b>
<b>2024-035</b>	Association Agora - Modalités de calcul de la subvention	<b>Unanimité</b>
<b>2024-036</b>	Convention d'utilisation du centre d'animation la Cranais et du Centre Administratif par le Relai Petite Enfance, l'Association de la Région Rennaise d'Assistantes Maternelles et l'association « Graines d'enfants »	<b>Unanimité</b>
<b>2024-037</b>	Conseil des jeunes - Approbation des modalités électorales et de fonctionnement	<b>Unanimité</b>

-----

Le rapport intégral des délibérations peut être consulté à la Direction Générale des Services aux heures ouvrables.

Les délibérations du Conseil Municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de leur publication.

Fait à Le Rheu, le mardi 26 mars 2024

La Maire,



Chantal PÉTARD-VOISIN